

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 19 décembre 2023 à 18h00 à Mirabel-aux-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Mirabel-aux-Baronnies.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude GRAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 69

Etaient présents : 55 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOUREDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTUUX - Martine BERGER-SABATIER - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Marc BOMPARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Thierry TATONI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Christian TEULADE a donné pouvoir à Aurore AMOUREDIEU - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Eric RICHARD

Marchés Publics

248-2023 Signature du marché de confection et de livraison de repas en liaison froide sur les structures des crèches et centres de loisirs de la CCBDP

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1°

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 relative à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 20 octobre 2023 et fixant au 20 novembre 2023 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché ;

Considérant l'offre reçue pour chacun des lots 1,2 et 4 ;

Considérant le lot 4 infructueux en raison d'absence d'offre ;

Considérant la réunion de la Commission d'appel d'offres du 4 décembre 2024 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation ;

Considérant que la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer à l'unanimité les lots suivants :

- **LOT 1 CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE AU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DES GUARDS** - Enfants de 6 à 12 ans, adultes et accompagnants, attribué à API RESTAURATION - 384 rue du Général de Gaulle - 59370 MONS EN BAROEUL - Cuisine : 478 allée des Fruitiers – 26270 LORIOLE SUR DROME
- **LOT 2 CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE A L'ALSH INTERCOMMUNAL LES P'TITS BOUTS** - Enfants de 2 ans 1/2 à 6 ans, adultes et accompagnants, attribué à API RESTAURATION - 384 rue du Général de Gaulle - 59370 MONS EN BAROEUL - Cuisine : 478 allée des Fruitiers – 26270 LORIOLE SUR DROME
- **LOT 3 CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE A LA CRECHE LES PETITS LUTINS** - Enfants de 0 à 4 ans, adultes et accompagnants, déclaré INFRUCTUEUX ;
- **LOT 4 CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE A LA MICRO-CRECHE CREALINOU** - Enfants de 2 à 4 ans, adultes et accompagnants, attribué à API RESTAURATION - 384 rue du Général de Gaulle - 59370 MONS EN BAROEUL - Cuisine : 478 allée des Fruitiers – 26270 LORIOLE SUR DROME

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du contrat puis reconduit tacitement. Le nombre de reconduction est porté à deux (02) d'une durée d'un an chacune. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER le Président à signer et notifier les marchés aux attributaires désignés ci-dessus par la Commission d'Appel d'Offres ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

A circular blue official stamp of the "COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCE" is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Thierry Dayre".

Transmission en préfecture le : 22/12/2023

Mise en ligne le : 22/12/2023

Ampliation à :

